

## AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

### Pour la création d'une résidence autonomie dans le Département du Val d'Oise

#### **1. Autorité compétente pour délivrer l'autorisation**

Madame Christine CAVECCHI,  
Présidente du Département du Val d'Oise,  
Hôtel du Département  
2, avenue du Parc  
CS 20201 CERGY  
95032 Cergy Pontoise Cedex

Conformément aux dispositions du a) de l'article L313-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

#### **2. Objet de l'appel à candidatures**

##### **1. Répondre au vieillissement de la population**

- Offrir un habitat adapté aux personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie.
- Prévenir l'entrée prématurée en EHPAD en proposant une alternative intermédiaire.

##### **2. Favoriser le maintien à domicile dans un cadre sécurisé**

- Proposer un logement individuel avec des services collectifs (restauration, animations, sécurité 24h/24).
- Lutter contre l'isolement social des personnes âgées.

##### **3. Renforcer l'offre médico-sociale sur un territoire**

- Réduire les inégalités territoriales en matière d'accès à des logements adaptés.
- Répondre aux besoins identifiés dans le schéma départemental pour le « bien vieillir ».

##### **4. Innover dans les services aux seniors**

- Intégrer des solutions numériques (domotique, téléassistance, plateformes de coordination).
- Développer un tiers-lieu ouvert sur le quartier ou la commune.

#### **3. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature sera envoyé gratuitement dans un délai de huit jours au candidat qui en fait la demande par messagerie (sylvie.carballares@valdoise.fr) et sera téléchargeable gratuitement sur le site [www.valdoise.fr](http://www.valdoise.fr).

#### **4. Modalités de dépôt des dossiers de candidatures**

Chaque porteur de projet devra compléter son dossier directement en ligne sur le site Démarches-simplifiées.fr via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aac-creation-ra-cd95>

#### **5. Date limite de dépôt des dossiers de candidatures**

Les dossiers de candidatures devront être déposés au plus tard le 31 décembre 2025 à 23h59.

#### **6. Pièces constitutives du dossier**

Le dossier comportera obligatoirement les pièces listées en annexe 1 du dossier de candidature.

#### **7. Modalités d'instruction des dossiers et critères de sélection**

L'instruction et la sélection des dossiers sera portée par le Département du Val d'Oise.

### **8. Calendrier prévisionnel de la procédure**

En dehors des dates de publication de l'avis d'appel à candidatures et de dépôt des dossiers des candidats, les dates mentionnées ci-dessous sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications :

- Date de publication de l'appel à candidatures : 4 septembre 2025 ;
- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 31 décembre 2025 ;
- Publication des résultats : jusqu'au 31 mars 2026 ;
- Date limite du dépôt de la demande de permis de construire : 31 décembre 2026 ;
- Date limite d'engagement des travaux : 31 décembre 2027.

### **9. Publication et modalités de consultation de l'avis**

Le présent avis d'appel à candidatures sera publié sur le site internet du Département du Val d'Oise.